

DEC122558INSMI

**Décision portant nomination de M. Benoît RITTAUD en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Benoît RITTAUD, Maître de conférences à l'Université Paris 13, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet la communication scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Benoît RITTAUD demeure affecté à l'UMR 7539 à Villetaneuse.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2013, M. Benoît RITTAUD, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/10/12



Le Président



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90